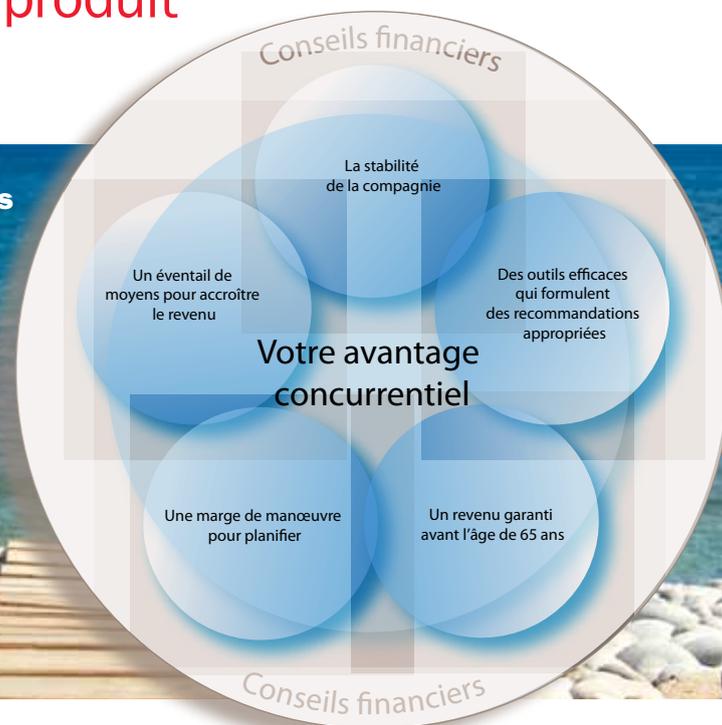




Option de garantie de revenu viager

la combinaison puissante d'un **produit**
et d'une **entreprise solide**

Il ne fait aucun doute que ce sont ses caractéristiques avantageuses qui font l'attrait de l'option de garantie de revenu viager. Toutefois, d'autres éléments contribuent à la crédibilité d'un produit garantissant un revenu la vie durant. Ainsi, une police de fonds distincts de la Canada-Vie assortie de l'option de garantie de revenu viager combine un produit aux caractéristiques enviables avec une entreprise solide. Cela ajoute de la substance et de la fiabilité à ce que nous offrons, grâce à tous les éléments importants ci-contre :



Option de garantie de revenu viager

la combinaison des forces

1

Revenu avant l'âge de 65 ans – Les clients pourraient commencer à toucher un revenu dès l'âge de 50 ans.

2

Plusieurs façons d'augmenter le revenu – Les revalorisations triennales du revenu cristallisent la croissance du marché et, combinées avec les pourcentages de revenu qui croissent avec l'âge du client, contribuent à faire en sorte que le revenu suive l'inflation à la retraite.

Pourcentages de revenu croissants

Âge	% de revenu viager
50 à 54 ans	4,00 %
55 à 59 ans	4,25 %
60 à 64 ans	4,50 %
65 à 69 ans	5,00 %
70 à 74 ans	5,25 %
75 ans et plus	6,00 %

3

Boni accordé pour retraits reportés à vie – Tant qu'aucun retrait n'est effectué, un boni annuel accordé pour retraits reportés de cinq pour cent vient accroître le montant de revenu viager.

4

Stabilité de l'entreprise – Fondée en 1847, la Canada-Vie est la première compagnie d'assurance canadienne à avoir été créée au pays. Vous pouvez compter sur la Canada-Vie pour répondre des garanties associées à l'option de garantie de revenu viager.

5

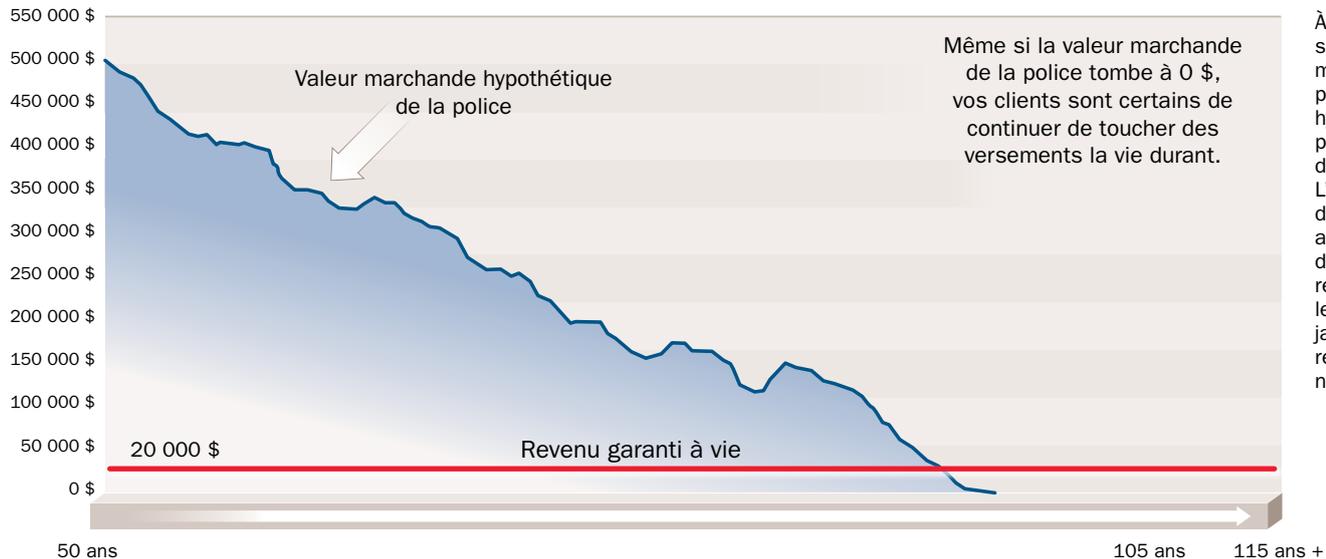
Outils efficaces – L'outil d'illustrations de la garantie de revenu viager et l'outil de répartition du revenu fournissent des recommandations de produits appropriées. Vous trouverez ces outils dans le *RéseauRep* sous Produits et outils > Investissements > Outils et calculatrices.



Revenu garanti la vie durant de vos clients

L'option de garantie de revenu viager des nouvelles polices de fonds distincts de la Canada-Vie procure un montant garanti de revenu viager même lorsque les marchés enregistrent de mauvais rendements. Par exemple : Un client affecte une prime de 500 000 \$ à sa police à l'âge de 50 ans.

Revenu garanti à vie



À titre d'exemple seulement. La valeur marchande de la police est purement hypothétique et n'est pas une indication du rendement futur. L'option de garantie de revenu viager assure le versement du montant du revenu viager, lequel ne diminuera jamais tant qu'aucun retrait excédentaire n'est effectué.

Revenu garanti à tout âge

- Les clients peuvent recevoir un revenu dès l'âge de 50 ans
- Le revenu est garanti tant que vos clients sont en vie*
- La caractéristique est offerte à l'égard des polices avec garantie de 75/75 ou de 75/100

Servez-vous du dépliant d'accompagnement sur la caractéristique de revenu garanti auprès de vos clients (imprimé n° F46-7060).

* Les retraits excédentaires viennent diminuer le montant du revenu viager et mettent fin à l'admissibilité aux bonis futurs. Un retrait excédentaire est un retrait qui dépasse le montant de revenu annuel garanti.



Canada-Vie
FONDS DISTINCTS DE LA CANADA-VIE
OPTION DE GARANTIE DE REVENU VIAGER

Garantissez votre revenu viager

Un revenu planifié aussi longtemps que vous en avez besoin

La garantie de revenu viager des fonds distincts de la Canada-Vie vous fournit un montant de revenu garanti pour la vie*, peu importe le rendement de vos fonds distincts.

Vous versez une prime de 500 000 \$ à votre police à 65 ans.

Même si la valeur marchande de la police tombe à 0 \$, vous êtes certain de continuer de toucher des versements de votre vie durant.

Revenu garanti à vie

Valeur marchande hypothétique de la police

25 000 \$

Revenu garanti à vie

65 ans 105 115 +

À titre d'exemple seulement. La valeur marchande de la police est purement hypothétique et n'est pas une indication du rendement futur. L'option de garantie de revenu viager assure le versement du montant du revenu viager, lequel ne diminuera jamais tant qu'aucun retrait excédentaire n'est effectué.

Principales caractéristiques de l'option de garantie de revenu viager

- Le revenu est garanti à vie
- Votre revenu garanti peut augmenter, mais il ne diminue jamais, sauf si les retraits dépassent le montant du revenu annuel garanti
- Il est possible de recevoir un revenu dès l'âge de 50 ans
- Le montant de votre revenu viager est fondé sur un pourcentage de revenu correspondant à votre âge
- Un boni de cinq pour cent est accordé pour retraits reportés au cours des années où aucun retrait n'est effectué
- Les bonis accordés pour retraits reportés ont pour effet d'accroître le revenu futur, sans augmenter la valeur marchande de votre police ni les garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès
- Les réajustements du revenu (ie cas échéant) augmentent le montant du revenu viager tous les trois ans
- L'option est offerte à l'égard des polices avec garantie de 75/75 ou de 75/100

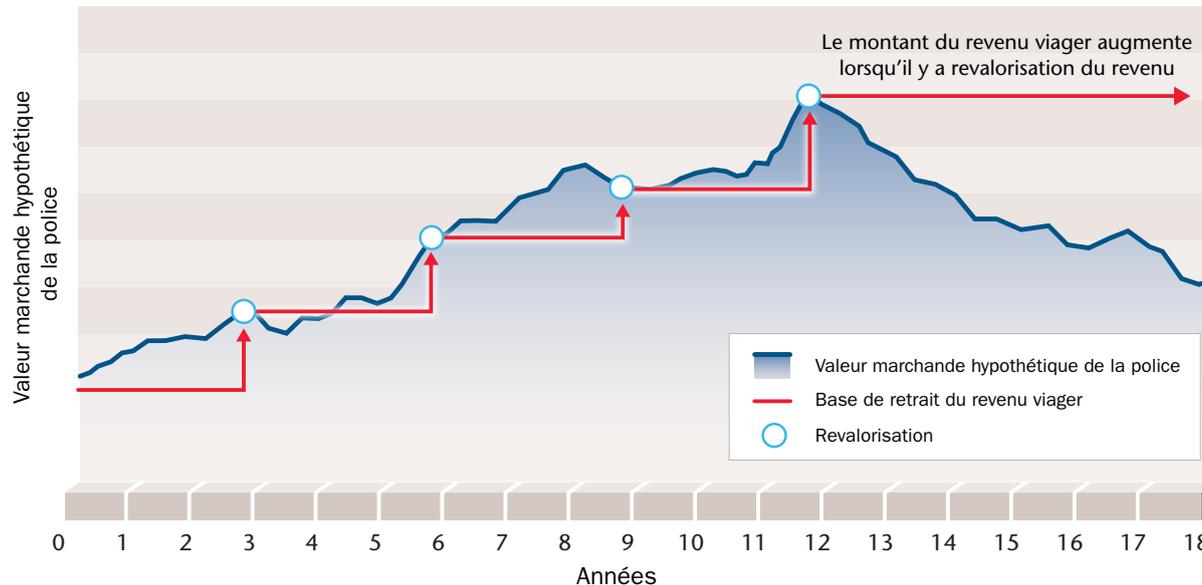
* Les retraits excédentaires viennent diminuer le montant du revenu viager et mettent fin à votre admissibilité aux bonis futurs.
Un retrait excédentaire est un retrait qui dépasse le montant de revenu annuel garanti.
Les caractéristiques et les garanties peuvent varier en fonction de l'âge du repreneur, certaines restrictions s'appliquent. Les garanties distinctives à l'égard de la prestation de décès sont décrites en annexe de la brochure de renseignements sur le produit. Veuillez vous reporter à votre agent ou à votre conseiller des fonds distincts de la Canada-Vie pour plus de précisions.



Cristalliser l'augmentation du revenu viager grâce aux revalorisations du revenu

Les revalorisations du revenu ont pour effet d'accroître le montant du revenu viager à mesure que la valeur marchande de la police augmente.

Les revalorisations du revenu assurent la croissance de la police

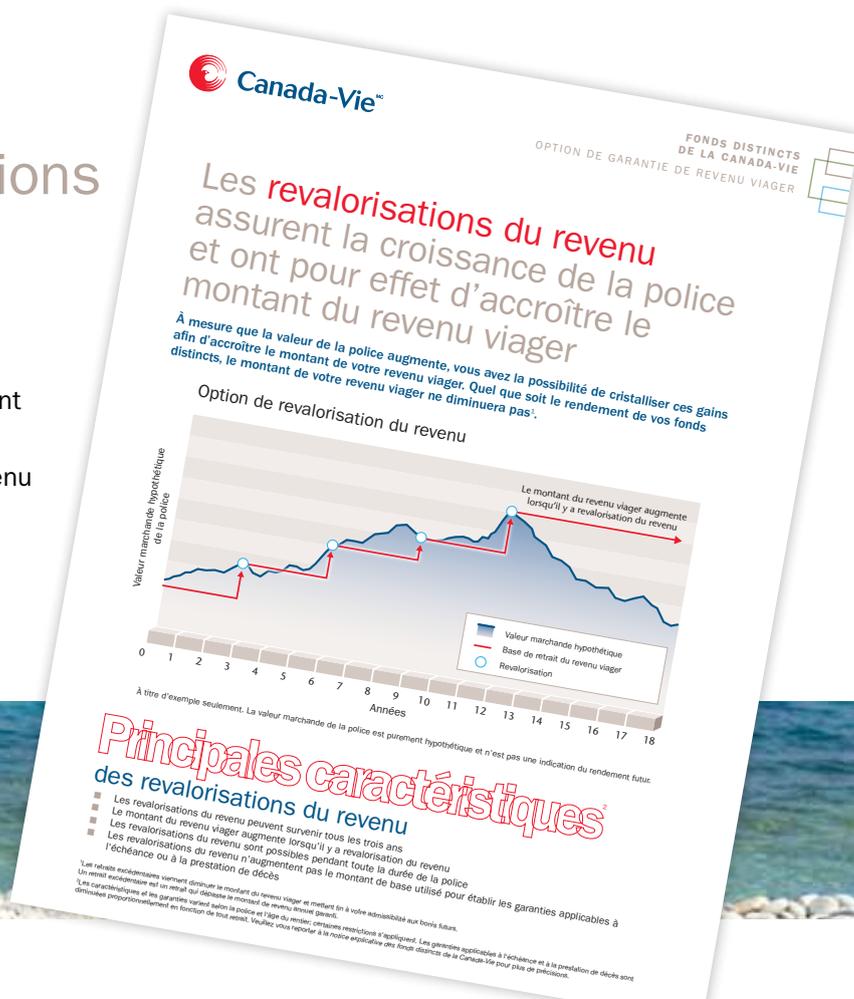


À titre d'exemple seulement.
La valeur marchande de la police est purement hypothétique et n'est pas une indication du rendement futur.

Faites croître le revenu au moyen des revalorisations

- Les revalorisations du revenu peuvent survenir tous les trois ans
- Le montant du revenu viager augmente lorsqu'il y a revalorisation du revenu
- Les revalorisations du revenu sont possibles pendant toute la durée de la police
- Elles sont prévues dans l'option de garantie de revenu viager aux termes des polices avec garantie de 75/75 ou de 75/100

Servez-vous du dépliant d'accompagnement sur les revalorisations du revenu auprès de vos clients (imprimé n° F46-7058).



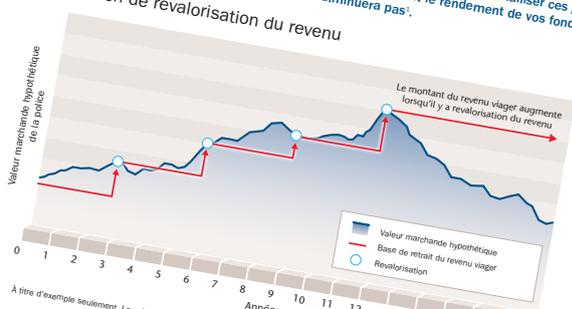
Canada-Vie^{MC}

FONDS DISTINCTS DE LA CANADA-VIE
OPTION DE GARANTIE DE REVENU VIAGER

Les revalorisations du revenu assurent la croissance de la police et ont pour effet d'accroître le montant du revenu viager

À mesure que la valeur de la police augmente, vous avez la possibilité de cristalliser ces gains afin d'accroître le montant de votre revenu viager. Quel que soit le rendement de vos fonds distincts, le montant de votre revenu viager ne diminuera pas¹.

Option de revalorisation du revenu



Le montant du revenu viager augmente lorsqu'il y a revalorisation du revenu

■ Valeur marchande hypothétique
■ Base de retrait du revenu viager
● Revalorisation

Années: 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18

À titre d'exemple seulement. La valeur marchande de la police est purement hypothétique et n'est pas une indication du rendement futur.

Principales caractéristiques² des revalorisations du revenu

- Les revalorisations du revenu peuvent survenir tous les trois ans
- Le montant du revenu viager augmente lorsqu'il y a revalorisation du revenu
- Les revalorisations du revenu sont possibles pendant toute la durée de la police
- Les revalorisations du revenu n'augmentent pas le montant de base utilisé pour établir les garanties applicables à l'échéance ou à la prestation de décès

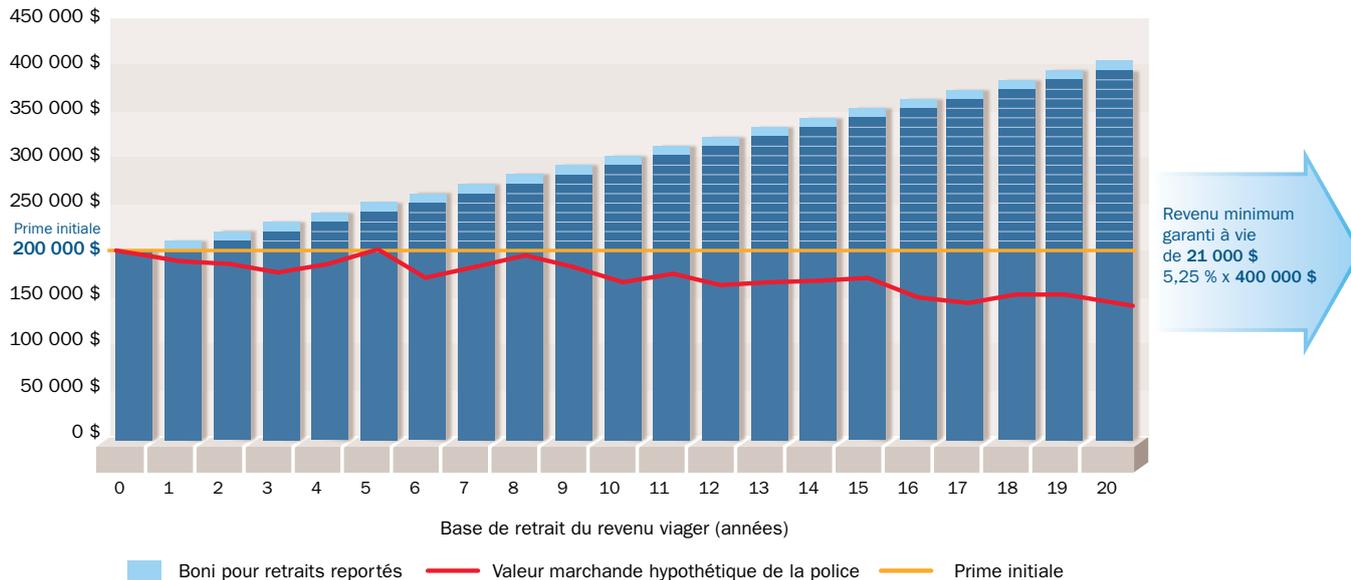
¹ Les rebuts excédentaires servent à augmenter le montant du revenu viager et peuvent, en fin de vie admissible, être versés en argent. Un arriéré excédentaire est en argent qui dépasse le montant de revenu annuel garanti.
² Les caractéristiques et les garanties varient selon la police et l'âge du rentier. Certaines restrictions s'appliquent. Les garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès sont diminuées proportionnellement en fonction de l'âge du rentier. Veuillez vous reporter à la notice explicative des fonds distincts de la Canada-Vie pour plus de précision.



Le revenu garanti peut augmenter grâce au boni accordé pour retraits reportés

Vous pouvez bonifier le revenu viager garanti de vos clients au moyen d'un boni de cinq pour cent accordé pour retraits reportés

L'avantage du boni accordé pour retraits reportés

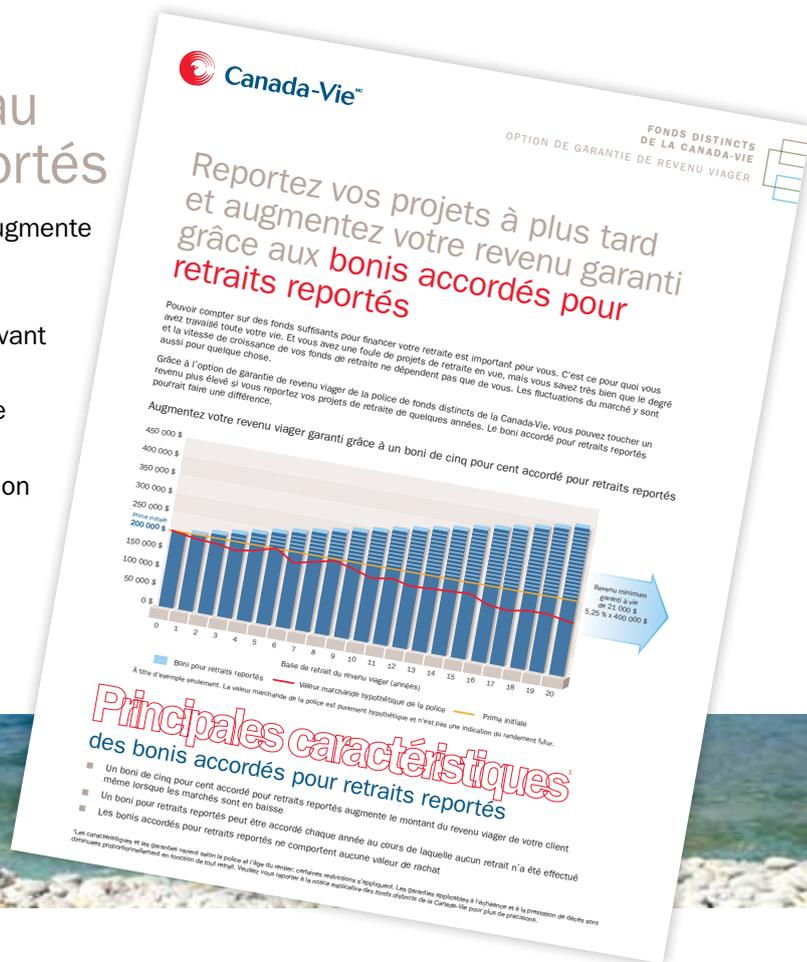


À titre d'exemple seulement. La valeur marchande de la police est purement hypothétique et n'est pas une indication du rendement futur.

Faites croître le revenu grâce au boni accordé pour retraits reportés

- Un boni de cinq pour cent accordé pour retraits reportés augmente le montant du revenu viager de votre client même lorsque les marchés sont en baisse
- Un boni pour retraits reportés est accordé chaque année avant que le client effectue un retrait ou touche un revenu
- Un boni accordé pour retraits reportés ne comporte aucune valeur de rachat
- Le boni accordé pour retraits reportés est prévu dans l'option de garantie de revenu viager aux termes des polices avec garantie de 75/75 ou de 75/100

Servez-vous du dépliant d'accompagnement sur le boni pour retraits reportés au titre du revenu garanti auprès de vos clients (imprimé n° F46-7057).



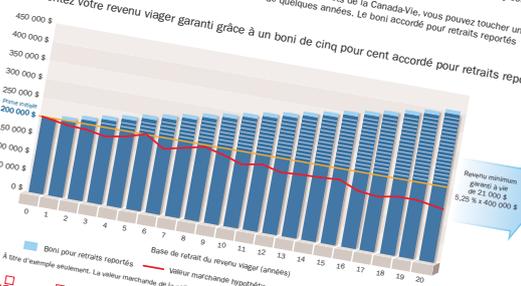
Canada-Vie
FONDS DISTINCTS DE LA CANADA-VIE
OPTION DE GARANTIE DE REVENU VIAGER

Reportez vos projets à plus tard et augmentez votre revenu garanti grâce aux **bonis accordés pour retraits reportés**

Pouvoir compter sur des fonds suffisants pour financer votre retraite est important pour vous. C'est ce que vous savez très bien que le degré de croissance de vos fonds de retraite ne dépend pas que de vous. Les fluctuations du marché y sont aussi pour quelque chose.

Grâce à l'option de garantie de revenu viager de la police de fonds distincts de la Canada-Vie, vous pouvez toucher un revenu plus élevé si vous reportez vos projets de retraite de quelques années. Le boni accordé pour retraits reportés pourrait faire une différence.

Augmentez votre revenu viager garanti grâce à un boni de cinq pour cent accordé pour retraits reportés



450 000 \$
400 000 \$
350 000 \$
300 000 \$
250 000 \$
200 000 \$
150 000 \$
100 000 \$
60 000 \$
0 \$

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Revenu minimum garanti à vie de 21 000 \$
5,25 % à 400 000 \$

■ Boni pour retraits reportés ■ Base de retrait du revenu viager (annuités) — Prime initiale

À titre d'exemple uniquement. La valeur marchande de la police est purement hypothétique et n'est pas une indication de rendement futur.

Principales caractéristiques des bonis accordés pour retraits reportés

- Un boni de cinq pour cent accordé pour retraits reportés augmente le montant du revenu viager de votre client même lorsque les marchés sont en baisse
- Un boni pour retraits reportés peut être accordé chaque année au cours de laquelle aucun retrait n'a été effectué
- Les bonis accordés pour retraits reportés ne comportent aucune valeur de rachat

Les caractéristiques et les modalités varient selon la police et l'âge du rentier; certains marchés s'appliquent. Les données illustrées à l'échelle et à la pression de droite sont données proportionnellement au montant de tout retrait. Veuillez vous reporter à la notice explicative des fonds distincts de la Canada-Vie pour plus de précisions.



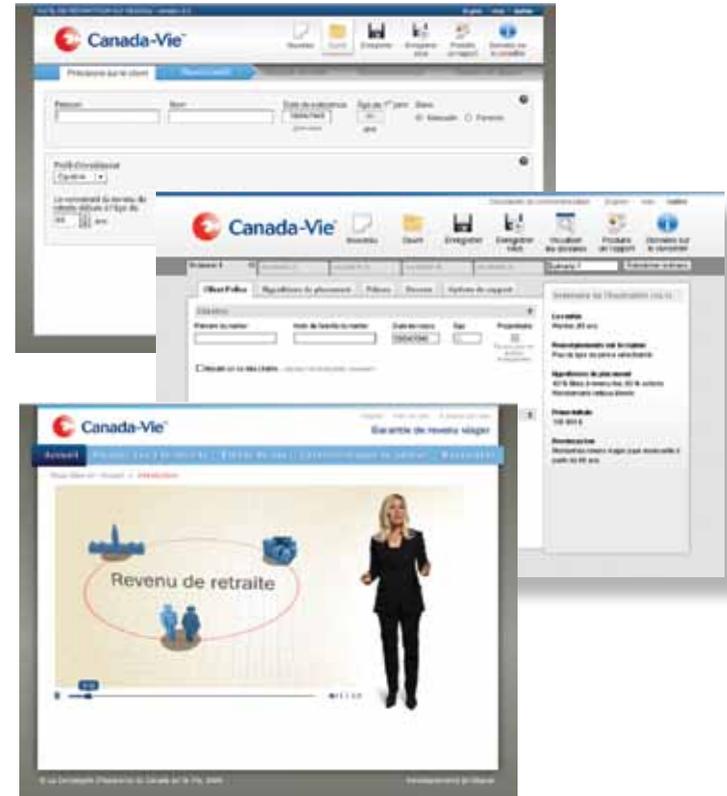
Le soutien dont vous avez besoin

Utilisez l'outil d'illustrations et le logiciel suivants, accessibles dans le *RéseauRep*, auprès de vos clients pour les aider à prendre des décisions relativement à leurs objectifs de placement en fonction de leur tolérance au risque :

- Outil de répartition du revenu dans le *RéseauRep* sous Produits et outils > Investissements > Outils et calculatrices
- Outil d'illustrations de la garantie de revenu viager dans le *RéseauRep* sous Produits et outils > Investissements > Outils et calculatrices

Visitez le site Web consacré à la garantie de revenu viager pour consulter des études de cas et les caractéristiques du produit :

- Revenuviager.canadavie.com





Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de nos produits et services, visitez notre site Web à l'adresse <https://repnet1.canadalife.com> ou communiquez avec votre AGD, votre bureau local ou le centre régional de commercialisation de la Canada-Vie le plus près de chez vous :

Colombie-Britannique	1 800 663-0413
Ontario	1 877 594-1100
Prairies	1 888 578-8083
Région de l'Est	1 800 361-0860

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie | 330, avenue University Toronto (Ontario) M5G 1R8 | www.canadavie.com

Ensemble, on va plus loin^{MC}